

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **18 juin 2015**

Décision n° **CP-2015-0295**

commune (s) : Chassieu - Décines Charpieu

objet : Accessibilité sud du Grand Stade - Lot n° 3 : espaces verts voie nord - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 8 juin 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : vendredi 19 juin 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frier, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse, Vesco (pouvoir à Mme Brugnera).

**Commission permanente du 18 juin 2015****Décision n° CP-2015-0295**

commune (s) : Chassieu - Décines Charpieu

objet : **Accessibilité sud du Grand Stade - Lot n° 3 : espaces verts voie nord - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 1 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne l'avenant n°1 au marché de travaux d'espaces verts ayant pour objet l'accessibilité sud du Grand stade à Chassieu et Décines Charpieu.

Le site du Grand Montout, situé sur l'axe structurant Décines Charpieu-Meyzieu, est identifié comme site stratégique de développement majeur de l'est de l'agglomération lyonnaise, dans le cadre du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise de 1992. Une première phase d'aménagement, correspondant à un programme d'urbanisation de 50 hectares, comprend notamment le projet de stade de l'Olympique lyonnais.

Pour faire face à ces enjeux, un scénario d'accessibilité a été élaboré en partenariat avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages concernés par les déplacements du secteur est.

La Métropole est chargée de la maîtrise d'ouvrage de 3 opérations d'accessibilité, dont l'accès sud qui comprend la création d'un site propre de 5 kilomètres entre Eurexpo et le stade au sein d'une large bande paysagée, le prolongement de la rue Elisée Reclus à Décines Charpieu, les voies d'accès véhicules entre l'échangeur 7 de la rocade et le stade ainsi qu'un ouvrage d'art sur la rue Marceau.

Le montant global de l'autorisation de programme allouée à cette opération est égal à 64 150 000 € TTC en dépenses sur le budget principal.

Les travaux relatifs à l'accès sud ont été estimés, sur la base des dossiers de consultation, à 51 822 338 € TTC. Afin de les réaliser, 7 marchés publics ont été conclus. Les résultats des appels d'offres ont permis d'économiser globalement 5 091 381 €.

Par décision du Bureau n° B-2012-3128 du 26 mars 2012, la Communauté urbaine de Lyon a autorisé la signature d'un marché public de travaux d'espaces verts dans le cadre de la réalisation de l'accessibilité sud du Grand stade à Chassieu et Décines Charpieu.

Ce marché a été notifié sous le numéro n°2012-534 le 14 novembre 2012 au groupement d'entreprises Tarvel/Green Style/Espaces Verts des Monts d'Or, pour un montant de 2 394 227,28 € HT, soit 2 863 495,82 € TTC.

Des sujétions techniques de chantier sont apparues au cours de la réalisation des travaux, entraînant des variations des quantités prévues initialement au marché. Par ailleurs, des modifications ont été apportées en concertation avec les riverains des rues Michel Servet et Pierre Gay impactées par la réalisation des travaux de remise en état de leur propriété. Ceux-ci étaient menés pour la construction de murs anti-bruit en limite de propriété. Leur mise en œuvre nécessitait des travaux de remise en état des propriétés riveraines (jardins, clôture, etc.).

### Variations de quantités

Elles concernent les prix relatifs aux travaux préparatoires, terrassements, fourniture, mise en place, garantie et confortement de végétaux, accessoires de plantations, mobilier bois, signalétique et ouvrages bois.

Ces adaptations ont engendré une diminution du coût des travaux de la base marché de -8 243,86 € HT.

### Interfaces riverains

La construction de murs anti-bruit en limite de propriété par l'entreprise titulaire du lot n°6 "ouvrages d'art", a nécessité de prendre des emprises travaux à l'intérieur des propriétés des riverains des rues Michel Servet et Pierre Gay. L'impact réel n'a été connu qu'une fois les modalités précises de construction des ouvrages décrits dans les DCE étudiés par l'entreprise. Des conventions d'occupation temporaire ont alors été signées avec chacun des riverains, précisant les prestations de remise en état. Les travaux d'aménagement paysagers dans les jardins ont été confiés au lot n°3 "espaces verts", présent sur site.

Les modifications apportées sont les suivantes :

#### 1°- Côté sud de la rue Michel Servet :

- remise en état de dallage autour de 2 piscines,
- remise en état de locaux adjacents aux piscines,
- remise en état des abords des zones travaux, plantations et engazonnement à l'identique de ce qui a été déposé ou démolé pour les besoins du chantier,
- remise en état d'ouvrages divers, bassin d'agrément, treillies, bacs à compost,
- mise en conformité de deux installations électriques déposées pour les besoins du chantier,
- remise en état de 3 arrosages automatiques déposés pour les besoins du chantier,
- remise à la cote de regard de drainage et réalisation d'un drainage de surface (planchettes bois, matériaux drainants et feutre anticontaminant),
- dépose et repose de clôtures séparatives entre les riverains,
- apport et modelage de terres végétales.

#### 2°- Côté nord des rues Michel Servet et Pierre Gay :

- remise en état des accès à la copropriété du Verger et l'impasse entre les propriétés Demirci et Machado,
- remise en état du dallage autour d'une piscine,
- mise en place d'un drainage autour d'une piscine après la réalisation de l'écran acoustique qui a rendu la zone étanche à l'eau pluviale,
- remise en état des abords des zones travaux, apport de terres végétale, plantations et engazonnement à l'identique de ce qui a été déposé ou démolé pour les besoins du chantier,
- remise en état de 2 arrosages automatiques,
- dépose et repose de clôtures séparatives entre les riverains et d'une clôture périphérique au droit d'une piscine,
- pose de pare-vue entre riverains conformément à l'existant.

Ces prestations représentent une plus-value d'un montant de + 240 000 € HT.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 231 756,14 € HT, soit 278 107,37€ TTC, porterait le montant total du marché à 2 625 983,42 € HT, soit 3 149 898,26 € TTC (taux de TVA multiples à 19,6 % et 20 %). Il s'ensuit une augmentation de 9,68 % du montant initial du marché.

La commission d'appel d'offres, lors de sa réunion en date du 5 juin 2015, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

## DECIDE

**1°- Approuve** l'avenant n° 1 au marché n° 2012-354 conclu avec le groupement d'entreprises Tarvel/Green Style/Espaces Verts des Monts d'Or pour les travaux d'espaces verts réalisés dans le cadre de l'opération d'accessibilité sud du Grand stade à Chassieu et Décines Charpieu. Cet avenant, d'un montant de 231 756,14 €HT, soit 278 107,37 €TTC, porte le montant total du marché à 2 625 983,42 €HT, soit 3 149 898,26 €TTC.

**2°- Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3°- La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 : Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2085, le 17 décembre 2009 pour la somme de 9 400 000 €TTC en dépenses et complétée par la délibération du Conseil n° 2012-2732 du 13 février 2012 pour un montant de 54 750 000 €TTC en dépenses, à la charge du budget principal.

**4°- Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - section d'investissement - exercice 2015 - compte 23151 - fonction 844 et en section de fonctionnement - compte 61523 - fonction 844 - opération n° 0P09O2085.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2015.**